

2024/28/10/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre à quinze heures, le vingt-huit octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H.

Etaient présents(es) : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, ULLIAC Morgane, BAUDET Dannie, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick (arrivée à 15h19) formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : LE FUR Françoise, MOIZAN Anne-Marie

Absents : KERSULEC Louis, GOUJARD Laurine

Procuration : MOIZAN Anne-Marie à HENRY Catherine

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITE, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 17/10/2024

Convocation affichée le : 17/10/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 8

Procuration (s) : 1

Reçu en Préfecture de VANNES le 06/11/2024

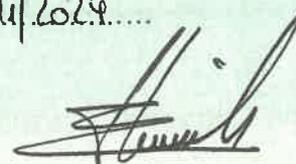
Publié ou notifié le 08/11/2024

Certifié exécutoire le 08/11/2024

A GOURIN, le 08/11/2024.....

Le Président,

Hervé LE FLOC'H



CCAS
de
Gourin

3- SAD – DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES N°2

Monsieur le Président invite le conseil d'administration à se prononcer sur la proposition de décisions modificatives budgétaires telle que présentée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP/ART-OPE-FONCTION

LIBELLES

MONTANTS

DEPENSES

012	Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	66 216,00 €
64111-004	Rémunération principale titulaires (+ cotisations)	42 422,30 €
64131-004	Rémunération principale non titulaires (+ cotisations)	23 170,70 €
6488-001	Régularisation charges constatées d'avance	623,00 €
016	Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	435,87 €
61561-020	Informatique (maintenance, abt web logiciels)- Majoration p/r BP2024	30,00 €
6541-001	Créances admises en non-valeur	405,87 €
		66 651,87 €

RECETTES

002	Reports de l'exercice N-1	30,00 €
002	Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	30,00 €
018	Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	65 998,87 €
7488	Subvention d'équilibre de la commune	65 998,87 €
019	Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	623,00 €
7718	Régularisation charges constatées d'avance	623,00 €
		66 651,87 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ

ADOpte les décisions modificatives budgétaires.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 28 octobre 2024

Le Président,
Hervé LE FLOC'H.

La secrétaire de séance,
Catherine HENRY



